

« I have a dream »: que l'esprit de Noël perdure !



« 2016 est mort, vive 2017 ! ». Cette adaptation très libre d'une phrase proclamée par le passé lors de l'avènement d'un nouveau monarque en France est sans nul doute une formule éculée. De leur côté, les réjouissances de la Saint-Sylvestre ne disposent en aucun cas d'un quelconque pouvoir magique pouvant par enchantement faire disparaître les péripéties de l'année qui s'éclipse.

Ce jour, second volet de « I have a dream », le rêve éveillé de « Coulon Futé ».

Le jour de Noël (le choix de cette date fut loin d'être anodin), la première partie d'un assez volumineux dossier, constitué par la rédaction au fil des mois de 2016 (*voir par ailleurs Potins : « C'est Noël... I have a dream »*), était livrée à la sagacité et à la réflexion des lecteurs assidus de « Coulon Futé », en quête d'informations prises à la source avant d'être rapportées de manière pondérée, véridique, rationnelle.



De ce travail journalistique, le passé authentique resurgissait, permettait entre autres de revivre les grandes lignes d'événements majeurs qui se sont déroulés durant l'actuelle législation colombophile (2012-2018). Ces événements, par la magie de l'écriture, étaient ensuite confrontés à l'imaginaire rédactionnel rapportant, sous forme de questions la plupart du temps, les interrogations de la base colombophile qui s'est trop souvent trouvée devant un mur d'incompréhension provoquant *in fine* un manque de confiance à l'égard d'instances dès lors discréditées

à partir de situations on ne peut plus concrètes .

Deux thématiques (« 1. *L'impact du législateur* » et « 2. *La saga doping* ») ont été traitées dans le premier volet du dossier précité, trois autres vont l'être ci-après avant de cerner, en guise de conclusion, les enjeux déterminants que représenteront les prochaines élections statutaires.

3. *Le fonctionnement*

De par les fortes personnalités colombophiles siégeant au plus haut niveau décisionnel flamand et l'impact évoqué précédemment par l'application irréversible à ce jour de la Sixième Réforme de l'Etat décidée par le législateur, la communication fédérale, outil par excellence pour informer du



travail effectué tout en le justifiant, ne fut pas un modèle du genre, loin de là ! En effet, à certaines occasions, une cacophonie ou une absence totale d'information, alimentant chacune de la controverse, régnait par intermittence à un point tel qu'il était souvent difficile pour l'observateur initié de s'y retrouver. Le manque de rigueur professionnelle constaté et décrié par la même occasion servait, au fil du temps, de terreau à un discrédit important. Toutefois « *La critique est aisée, mais l'art est difficile !* », il faut en convenir ! Mais à ce proverbe d'origine française datant de la première partie du 18^{ème} siècle, un célèbre écrivain français de la même époque, figure importante du « *siècle des lumières* », considéré comme un des annonceurs de la Révolution française et de la liberté d'opinion répondit que « *Sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur !* ».

Qu'il le veuille ou non, tout personnage public, sorti d'un suffrage auquel il a participé de sa propre initiative, se voit exposé à la critique, même concernant des décisions quotidiennes apparemment sans importance. La rançon de la gloire en quelque sorte !

Arme exploitée par la majorité flamande, la crainte d'une scission éventuelle émanant du sud du pays, point jamais repris à un quelconque ordre du jour officiel francophone, a empoisonné le climat, provoqué une véritable « *guerre des tranchées linguistique* ». Cette dernière, sans vergogne, regorgeait parfois de coups sournois (niveau sportif, administratif...) qui étaient loin de relever le crédit et la dignité des protagonistes. Les exemples le prouvant foisonnent ! Contentons-nous, à titre indicatif, de rappeler les moments épiques de crise et surtout les conséquences dramatiques qui s'en suivirent lors de l'évocation en AG, par des Francophones, du coût salarial du personnel RFCB et les remarques formulées concernant la controversée procédure suivie lors d'engagements ?



Rendre « *coup pour coup* » s'est avéré le fil conducteur d'une guérilla ailée car, pour le président entouré par une « *cour de courtisans et de lobbyistes* » le renforçant dans son pouvoir non partagé, toute remarque formulée à son égard était perçue comme une attaque personnelle alors que, comme déjà dit plus haut, il n'hésitait pas à critiquer en assemblée générale la gestion de la précédente présidence flamande. La session en cours devenait inexorablement une législature placée sous le signe de la défensive car la méfiance régnait... faute de savoir se mettre autour d'une table, de savoir se parler, de savoir interpréter après une réflexion commune les textes législatifs. A croire qu'un des partis avait des intérêts bien particuliers à défendre...

Au niveau régional et en particulier des EPR francophones, la gestion a été dernièrement remise en cause. Des assemblées préparatoires ont en effet traduit un certain mal-être de la base wallonne qui s'est repliée sur des positions peu réceptives à des argumentations rationnelles. Cette attitude, suscitant des reports de décisions, interpelle quant au mode de fonctionnement régional (notamment la préparation en amont de ces assemblées précitées) tant il est vrai que « *l'expérience est une lanterne accrochée dans le dos, qui n'éclaire que le chemin parcouru* » selon Confucius. La survie de colonies en délicatesse avec la réussite pour diverses raisons n'est pas un sujet à prendre à la légère, l'opulence ailée en affiliés n'est plus d'actualité. Loin de là !

« *I have a dream* » ! Est-il possible, comme le suggère la devise de la Belgique « *L'Union fait la Force – Eendracht maakt Macht* » (devise également de la Bulgarie, de l'Angola et de la Bolivie), d'avoir des équipes dirigeantes, constituées de personnes aux sensibilités et

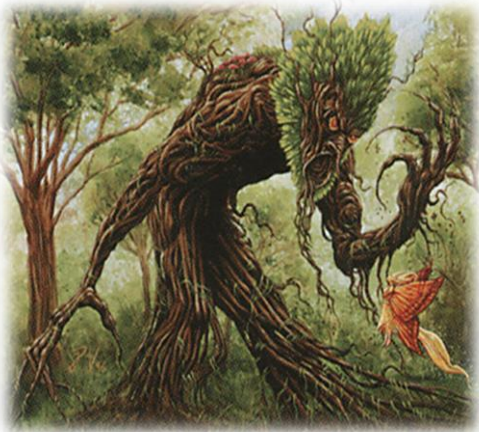
parcours différents garantissant la richesse des échanges, capables, au terme de discussions permettant à chaque membre de s'exprimer dans une écoute respectueuse, d'argumenter objectivement leurs prises de décision en faisant fi des pressions de tout genre dans l'intérêt vital de la colombophilie et de défendre ensuite le consensus arrêté en tenant tous le même discours sans aucune exception ?

Oui. Est-il envisageable d'espérer de l'équipe dirigeante au plus haut niveau qu'elle propose d'interdire toute décision contractuelle (signature de contrat par exemple) débordant le cadre de la législation en cours ? **Oui.** Est-il pensable, toujours dans l'intérêt vital du sport ailé, de disposer de dirigeants respectant à la lettre les réglementations (législatives, sportives...) en cours et les appliquant de la même manière sans exception possible. **Oui.** Est-il imaginable de trouver des responsables enclins à amender, en cas de nécessité, les règlements dans l'intérêt de la communauté aillée et non en faveur d'une quelconque frange restreinte de ses adhérents exerçant des pressions intéressées ? **Oui.** Est-il pensable de découvrir des dirigeants se mettant au service de la base au détriment de toute recherche de notoriété personnelle. **Oui.** Est-il concevable que les lobbyistes, même au détriment de sponsorings éventuels, exercent moins de pression ? **Oui.** « **Yes, we can** », mais encore faut-il le vouloir !



4. Le sportif

Deux luttes contre de plausibles fraudes diverses caractérisent certainement le volet sportif de la présente législation. La première, évoquée dans la partie initiale du dossier, traque le recours à des produits illicites, amène toutefois, au fil du temps, son lot imprévu de questionnements pointus notamment à propos de ce que Dame Nature recèle comme « trésor ou vice caché » (ce qui offre à la défense des contrevenants démasqués une piste à exploiter). La seconde cherche par contre, par le recours à une informatisation généralisée et la plus pointue possible, à éliminer les éventuelles sources d'erreurs dans les déroulements de concours nationaux qui ont été apparemment nombreuses en 2016. Pour s'en convaincre il suffit de consulter l'effarant « *sommaire des rapports d'erreurs* » distribué lors de l'AG d'octobre dernier.



A la réflexion, ces deux luttes des plus honorables ont un dénominateur commun qui n'est autre que l'apport technique de l'Afrique du Sud. Cette lointaine destination australe du continent africain a « nécessité » des voyages d'étude dépayés pour la représentation fédérale, s'avère toutefois un sujet de suspicion, de controverse pour certains dubitatifs se retranchant derrière des arguments financiers.

La réglementation sportive, conçue pour réguler la pratique sportive et tendre au maximum vers l'équité, fut parfois le cadre de « dérogations » accordées par le plus haut niveau de manière jugée partielle par l'opinion. Ce « favoritisme » a entraîné de fâcheuses conséquences ternissant à coup sûr l'image de marque de la colombophile. A titre de rappel, un titre de champion général de Belgique fut contesté au tribunal civil par la partie plaignante se basant entre autres sur des points pris par le champion



proclamé dans un rayon ne l'acceptant pas selon le règlement publié sur l'itinéraire remis aux amateurs dudit rayon en début de saison... Un autre titre de champion de Belgique fut également contesté au tribunal civil suite cette fois aux modifications apportées au règlement en cours de saison, des décisions non entérinées par l'assemblée générale... Que penser d'une autorisation, octroyée par le plus haut niveau, permettant à une tierce personne de jouer dans une entente régionale alors qu'une interdiction lui avait été signifiée par l'entité provinciale compétente en la matière... ?

Les lâchers, sujet très sensible par nature, constituent un dossier particulièrement délicat de par les responsabilités incombant aux décideurs bénévoles (ce dernier adjectif est important). Les décisions prises dans ce domaine ont elles aussi, ces dernières saisons, défrayé la chronique de diverses manières, engendré quelques mois plus tard des surprises... à la lecture de l'itinéraire national de l'exercice suivant.

Ainsi, le Tours national de 2014 (voir par ailleurs Potins : « Un regard décalé sur le lamentable Tours désopilant ») faisant la une des sites et journaux spécialisés par le sauvetage d'un pigeon tombé à l'eau, fut l'exemple probant d'une carence dans l'analyse des capacités matérielles d'un lieu de lâcher national reconnu favorable à une partie bien spécifique du territoire belge. Cette aire, à la date arrêtée pour le concours évoqué, était en outre réservée à une compétition nationale française relevant d'une autre discipline sportive... Résultat final des courses, par un tour de magie, Tours fut tout bonnement voué aux oubliettes nationales, l'organisateur passa... à la trappe, le problème était en quelque sorte réglé.

Que dire des Châteauroux nationaux en 2015 ? Si deux lieux de lâchers différents engendrèrent quelques soucis aux classificateurs de par les changements de coordonnées, celui du premier samedi d'août, placé sous l'égide de la fédération (voir par ailleurs Au Café des Sports avec Jules et Jan : « 38. Au bal des faux culs, les masquent tombent... »), s'est avéré la « Bérézina » de moult colombiers. Il suscita des propos contradictoires sur des sites au fur à mesure de la prise de conscience du désastre en cours, la fédération se retranchant dans un silence accablant. Rappelons-au passage qu'un amateur participant au concours, présent pour une raison publicitaire, abreuva les pigeons d'un véhicule comme l'a attesté diverses photos publiées (« Coulon Futé » : *cela pouvait être un plausible élément de défense exploitable pour toute colonie confrontée à un éventuel contrôle positif lors de cette épreuve... sans pour autant jeter le moindre discrédit rédactionnel sur le bénévole aidant les convoyeurs dûment mandatés.*). Le Ministère flamand, sollicité par des amateurs, demanda des comptes, fut à l'origine de l'officialisation de la création d'une commission des lâchers... uniquement opérationnelle sur les concours RFCB, et d'une démission, celle du président du CSN en tant que responsable des lâchers fédéraux, un geste apaisant, de bonne volonté constituant en fait une « *sortie stratégique par la porte* » soldée par « *une immédiate rentrée discrète par la fenêtre* » en vue de la campagne suivante. Résultat final des courses : la RFCB ne s'est pas sanctionnée suite à la mauvaise interprétation des conditions de lâcher et Châteauroux garda la côte à l'échelon national, Ces deux décisions n'entrent pas dans la logique de celles prises douze mois plus tôt au terme d'un scénario négatif.

Que dire par contre des polémiques concernant des lâchers qualifiés d'« *orientés* » pour répondre aux intérêts sportifs de certaines régions au détriment d'autres ? Que dire enfin de la requête du président du CIF (Comité des Internationaux de France) demandant la création d'une commission pour les lâchers internationaux ?



« *I have a dream* » ! Est-il possible, après l'entérinement officiel du canevas d'une saison, que la réglementation sportive ne débouche sur aucune dérogation

en faveur d'un quelconque lobbyiste aussi puissant ou influent soit-il, d'une tierce colonie proche du pouvoir ... et ce pour que le parfum de l'« *égalité sportive* » enivre chaque amateur, quels que soient sa situation géographique, son niveau colombophile, les potentialités réelles de ses voiliers, la discipline qu'il préconise ? La survie et la vitalité du sport ailé en sont tributaires. **Oui.** Est-il envisageable d'oser espérer en l'objectivité des décisions prises relatives aux lâchers et que ces dernières respectent une procédure objet au préalable d'un consensus national. **Oui.** Est-il concevable que les éventuels amendements sportifs apportés aux divers règlements en cours se fassent au profit de la communauté ailée dans sa totalité, ne servent pas à « *bétonner* » ou à « *créer* » des situations avantageuses pour une minorité ? **Oui.** Est-il réalisable que la pression bien réelle effectuée par des colonies du top restent lettre morte à tout point de vue ? **Oui.** Est-il possible qu'à toute confrontation existe une « *solution de rechange* » en cas de nécessité, que tout amateur la connaisse avant la mise en loges car ses obligations professionnelles ne lui garantissent pas systématiquement la flexibilité qu'il souhaiterait ? **Oui.** Le copinage sous toutes ses formes pourrait-il être rejeté aux calendes grecques. ? **Oui.** « *Yes, we can* », mais encore faut-il le vouloir !

5. L'argent

Synonyme de puissance, de force, de plaisir absolu, de possibilité de pouvoir à exercer, de sécurité, de protection, de source de plaisir, l'argent a une symbolique très puissante.



Que retirer cependant du débat « *Sport et argent* ! » ? Qu'il ne date pas d'hier en premier lieu. Ensuite le fait admis que l'argent apporté dans le sport par des mécènes est apparu au 20^{ème} siècle avec pour conséquence notoire la professionnalisation. Les performances des athlètes des différentes disciplines ont alors progressé suite aux possibilités d'intensifier les entraînements. Ce constat est-il par contre valable en sport ailé ? Aucune analyse spécifique ne permet de répondre à cette question bien que la tentation

d'y rétorquer par la négative est bigrement tentante.

Toutefois, qu'on le veuille ou non, qu'on le déplore ou non, en colombophilie, le rôle joué par l'argent est effectivement grandissant au fil du temps. Comme dans moult secteurs sociétaux d'ailleurs.

Si, dans le milieu ailé, l'argent contribue à un plausible rayonnement (parfois mondial) à relativiser pour garder la tête froide, ce n'est pas sans conséquences éthiques négatives. En effet, l'idée olympique humaniste de Pierre de Coubertin se trouve en pareille circonstance souvent bafouée car l'argent donne l'impression d'écraser toute logique, humaine comme sportive.

Ainsi, *au niveau de l'amateur*, l'argent gagné au terme d'une vente consécutive à un top réalisé dans une épreuve prisée apporte au lauréat de la notoriété, synonyme de crédibilité. Si la crédulité du milieu ailé n'est pas étrangère à cet apport, des intermédiaires se sont souvent chargés de mener la transaction en rendant par la même occasion leur fonds de commerce des plus rentables.



De nos jours, réaliser une vente se résume généralement en un simple effet de mode mis en quelque sorte « *à toutes les sauces* », en un fait devenu commun, courant, à la portée de tous. Par contre, vu la supériorité existante de l'offre par rapport à la demande, les « *marchés* » proposés, à quelques exceptions près bien évidemment, prennent des airs de braderie. Vendre présentement répond généralement à deux objectifs différents : à une démarche imposée pour équilibrer le budget de la colonie très souvent précaire en saison, mais aussi à une volonté délibérée d'intégrer, souvent virtuellement dans les faits, une « *caste* » censée (?) supérieure.

En effet, il n'est pas surprenant de voir un amateur de rang modeste (aucune connotation négative à percevoir dans ce propos) céder à la proposition de lobbyistes attirés par ses performances et son pourcentage de prix réalisés. Le nominé ainsi honoré accepte bien souvent le billet d'avion l'emmenant, sous certaines conditions strictes, dans des pays asiatiques afin d'y détenir un stand personnel dans une foire commerciale. Le rêve attire, c'est une certitude. Mais la réalité reprend parfois le dessus beaucoup plus tard notamment lorsqu'une offre similaire au terme d'un bilan sportif comparable n'est plus acceptée par l'amateur précité. Cela va sans dire que les raisons du refus sont faciles à comprendre...

L'argent a aussi convaincu certains amateurs, au faite de la législation en cours, de constituer des sprl impliquant la prise d'un registre de commerce, en d'autres termes de constituer une société active du point de vue juridique (animaux vivants, commerce de bétail, stations d'élevage,...) permettant des déductibilités fiscales (frais inhérents à la gestion de la colonie)... que le simple amateur ne peut pas espérer faire enrôler. La lecture de l'exercice annuel comptable de ces sprl, accessible en ligne en consultant la centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique, est particulièrement éclairante. Il va de soi que la discrétion vis-à-vis de la base ailée est privilégiée, pour des raisons évidentes, par cette frange de colombophiles.



Au niveau des lofts dont certains semblent quelque peu en perte de vitesse ces derniers temps (faute de prize-money suffisamment attrayant, suite à un droit d'inscription trop coûteux, de pertes élevées de pigeons, de manque d'informations sur la préparation avant l'ultime étape), l'argent mis en jeu enivre en général les participants au terme de l'ultime compétition disputée, prétexte à de somptueuses festivités.



L'idée initiale de « loft » s'avérait, du point de vue éthique, des plus judicieuses car elle gommait les difficultés colombophiles précitées dans ce dossier que sont les conséquences néfastes dues aux diverses implantations géographiques de colombiers et à l'influence souvent prépondérante de l'orientation du vent durant les vols. Mais l'argent a rapidement marqué cette initiative de son empreinte. Associé au tourisme souvent dépaysant promulgué à ces occasions, il a donné une dimension toute particulière à des manifestations, finalement réservées à certaines franges d'amateurs huppés, sensibles à la notoriété commerciale pour de compréhensibles raisons non nécessaires à expliciter. Ces manifestations ne touchent pas la base ailée.

Les lobbyistes ! De manière générale, la fonction de lobbyiste, un intervenant spécialisé possédant de solides connaissances des dossiers dont il est chargé et des structures par où ces derniers vont cheminer, consiste à parler au nom d'un lobby (expression anglo-américaine, signifiant groupe de pression pour *Le Larousse*) afin d'exercer une certaine influence sur un titulaire d'une charge publique. Au Québec, un registre des lobbyistes existe, permet de savoir qui cherche à influencer les décideurs, dans quel domaine, au bénéfice de qui et dans quel but.



Il va de soi qu'aucune trace de semblable registre n'est décelable dans les principaux bureaux du 52-54 de la Gaasbeeksesteenweg. Et pourtant, en ce haut lieu colombophile belge, des lobbyistes ont un impact réel mais évidemment discret. De nombreux exemples l'ont prouvé à différentes reprises (pourcentage exigible sur les ventes de pigeons belges, conditions particulières pour achats de bagues fédérales...).

Les initiatives dictées par le fonds de commerce desdits lobbyistes connus sous le manteau sont souvent des plus significatives. Il existe une écoute fédérale à l'égard de ces derniers car leur assentiment peut s'avérer un élément déterminant pour faire accepter par la base des choix décisionnels effectués.

Le sponsoring ! Les sponsors représentent des denrées excessivement rares en cette période de restriction économique, synonyme de morosité au niveau des investissements de sociétés. Et pourtant ces derniers temps, des firmes spécialisées dans le commerce des graines ou de produits complémentaires n'ont guère hésité à sponsoriser certaines colonies reprises régulièrement au faite de l'actualité en leur offrant gratuitement leurs produits pour une durée déterminée. Le raccourci publicitaire subliminal « *nourriture-réussite* » s'enracine-t-il dans le quotidien de la base ailée ? On peut en douter, mais de nouveau l'action publicitaire n'est pas exercée là où elle devrait l'être pour assurer la pérennité du sport ailé à bon escient.



Et au niveau de la fédération ?

Rêve

Le clair-obscur est de mise même si des bilans comptables sont établis chaque année et accessibles en ligne pour tout quidam consultant la centrale de bilans de la Banque Nationale de Belgique. Force est de constater que les éventuelles explications données à la presse lors de chaque assemblée de février se résume à une information très succincte, très réduite, très parcellaire autorisant parfois un sentiment d'insatisfaction.

Faisabilité

Consensus

Belgitude

L'omniprésence de l'argent, symbole de la prospérité matérielle, n'est pas un leurre, est bel et bien un fait réel pour la RFCB, et ce pour diverses raisons. Tantôt pour liquider des reliquats de la gestion passée, tantôt pour subvenir aux divers arrêtés juridiques prononcés pendant la législation, tantôt pour garantir les salaires du personnel fédéral, tantôt pour investir dans des techniques garantissant en principe l'équité sportive, tantôt pour mettre sur pied, grâce à la collaboration de sponsors recherchés tous azimuts, des manifestations prestigieuses et somptueuses de la trempe d'une Olympiade au cœur de la capitale de l'Europe. Cette Olympiade (puisse-t-elle être préservée de la grippe aviaire dont les foyers entourent dangereusement la Belgique) symbolise un événement éthique important dans l'esprit des colombophiles, elle quémande cependant de garder raison... en toute circonstance.

« *I have a dream* » ! Il est regrettable que « *les hommes ne s'estiment que par ce qu'ils ont et s'ignorent pour ce qu'ils sont* ». Est-il utopique d'oser croire qu'un jour l'argent déboursé par tout affilié colombophile en achetant sa licence, des bagues fédérales exercera un rôle fédérateur au sens véridique du terme ? **Non**. L'égalité de traitement tant espérée entre tous les adhérents pourrait-elle s'avérer une réalité ? **Oui**. Est-il pensable d'envisager que les différentes actions de prestige réservées à des fins de représentation ou pour une quelconque autre cause, exerçant sur le budget fédéral de lourdes répercussions restées sous le couvert de l'anonymat car non répertoriées dans le « Bulletin national », soient un jour remplacées par des décisions recherchant en priorité à améliorer le budget quotidien de toute colonie, et ce pour en maintenir un maximum en activité. **Oui**. Est-il concevable que l'élite ailée daigne jeter un regard respectueux et compréhensif sur la base ailée qui justifie son existence et son mode de vie souvent rémunérateur. **Oui**. « *Yes, we can* », mais encore faut-il le vouloir !

Un rôle crucial et déterminant !

La législation 2012-2018 se terminera officiellement en février 2018 lors de la passation de pouvoir entre, d'une part, l'équipe sortante, celle qui pilote présentement la RFCB, et , d'autre

part, celle sortie du prochain scrutin statutaire prévu en principe dans le dernier trimestre 2017 (pour rappel, il avait été proposé en vain, lors d'une AG, d'allonger la présente session sous prétexte d'organisation d'une Olympiade). Au travers des cinq thèmes de ce dossier de réflexion portant sur ladite session, une multitude de questions pouvant refléter des questionnements intimes d'amateurs ont été posées. Les réponses formulées à ces interrogations relèvent présentement du domaine de l'imaginaire, mais peuvent devenir autant de réalités nécessitant par contre au préalable une condition sine qua non. Laquelle ?

Le franchissement avec détermination d'un important Rubicond.



En effet sera déterminante l'attitude adoptée par les amateurs lors des prochaines élections statutaires qui, suite à la régression conjointe des nombres de licences par province et du quota revu à la baisse pour l'obtention d'un mandat national, risquent de présenter un découpage électoral amendé par rapport à celui du précédent suffrage.

De plus, pour assurer aux élus un niveau significatif de représentativité, une participation en masse des amateurs au scrutin statutaire proposé sera indispensable. Ces derniers prendront soin de remplir en personne leur bulletin (les aides providentielles dans ce contexte sont malheureusement souvent très intéressées), effectueront des choix nominatifs ciblant des personnes qu'ils jugent capables de répondre à leurs aspirations, de gérer la colombophilie pour le bien de tous et en faisant fi de toute préoccupation personnelle.